



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DES ARTS VISUELS

Prix de Rome en architecture, début de carrière

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter une demande au Conseil des Arts du Canada :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du prix, les candidats admissibles, la valeur du prix, le processus et les critères d'évaluation.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si cette rubrique ne répond pas à toutes vos questions concernant certains aspects du prix ou du processus de demande, communiquez avec l'agente d'architecture au Service des arts visuels, dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie D du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Date limite

Le 1^{er} octobre

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

Votre demande, accompagnée de toute la documentation requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Sarah Gelbard, agente d'architecture

Service des arts visuels

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5270

Service ATS pour les malentendants : 613-565-5194

Courriel : sarah.gelbard@conseildesarts.ca

Télécopieur : 613-566-4332

Juin 2009

VAG4aF 6-09



1^{re} ÉTAPE LIGNES DIRECTRICES DU PRIX

Description du prix	<p>Le Prix de Rome en architecture, début de carrière, du Conseil des Arts du Canada est décerné à un nouveau diplômé d'une école d'architecture canadienne qui fait preuve d'un potentiel exceptionnel en design architectural contemporain.</p> <p>Il permet au récipiendaire d'accroître sa connaissance de l'architecture contemporaine en visitant une sélection d'œuvres d'architecture et d'élargir ses compétences professionnelles en effectuant un stage dans un cabinet d'architectes de réputation internationale, n'importe où dans le monde.</p> <p>Il incombe à chaque candidat de définir un programme de travail et de voyages pertinents, incluant les lieux qu'il désire visiter et le cabinet où il souhaite effectuer son stage. Le projet peut comporter des déplacements multiples, étalés sur une période d'un an. À son retour au Canada, le lauréat doit rendre compte de son expérience au moyen de conférences publiques, de publications ou d'expositions.</p>
Admissibilité	<p>Les candidats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">• être citoyens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions;• avoir obtenu un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise professionnel pendant l'année en cours (entre le 1^{er} septembre 2008 et le 31 août 2009) d'une école d'architecture canadienne reconnue par le Conseil canadien de certification en architecture;• être recommandés par le directeur de l'école d'architecture émettrice du diplôme (Veuillez noter qu'un directeur d'école ne peut recommander qu'un seul étudiant par concours.) <p>Ce prix du Conseil des Arts du Canada est également accessible aux artistes autochtones, ainsi qu'à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.</p>
Valeur du prix	<p>Le prix consiste en une somme de 34 000 \$ pour contribuer aux coûts du programme de travail et de voyages, et de la présentation publique proposée.</p>
Évaluation des demandes	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada fonde ses décisions sur un processus d'évaluation par les pairs. Les candidatures au Prix de Rome en architecture, début de carrière, sont évaluées par un comité composé de professionnels d'expérience choisis en fonction de leurs connaissances spécialisées de l'architecture contemporaine. Les membres du comité sont également sélectionnés de façon à refléter une gamme étendue d'expériences professionnelles et d'écoles et à assurer une juste représentation des sexes, des diverses cultures, des Peuples autochtones, des régions, des générations et des deux langues officielles du Canada.</p>

Évaluation des demandes (suite)	Critères d'évaluation <p>Le comité évaluera votre demande en fonction des critères suivants (le pourcentage relatif à chacun des critères est indiqué entre parenthèses) :</p> <ul style="list-style-type: none">• la qualité artistique de vos projets d'architecture (60 p. 100);• la qualité du programme de travail proposé et sa pertinence pour votre développement artistique et professionnel (40 p. 100). <p>Le comité d'évaluation prendra aussi en considération l'incidence possible du projet dans le contexte des priorités actuelles du Conseil des Arts du Canada, qui comprennent, entre autres, la diversité culturelle, les Peuples autochtones, les échanges internationaux et les jeunes artistes y compris les architectes.</p>
--	--

2^e ÉTAPE – RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Puis-je soumettre de la documentation d'appui additionnelle?

Non. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. En effet, les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande. Cette méthode permet de garantir que tous les candidats sont évalués sur une base uniforme.

Comment saurai-je que le Conseil des Arts a bien reçu ma demande?

Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste.

Mes renseignements seront-ils protégés?

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège votre vie privée et les renseignements personnels qui vous concernent, et vous donne le droit d'accéder à ces renseignements, lesquels sont conservés dans les fichiers de renseignements personnels CDA PPU 115 (pour les individus) ou 130 (pour les organismes). Toute autre information peut être accessible aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Dans le cadre de ce programme, le Conseil des Arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance, votre sexe, votre origine culturelle et la langue de communication. Ces statistiques lui servent à planifier et à évaluer ses programmes ainsi qu'à développer des politiques. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.

Veillez prendre note qu'à titre confidentiel et pour des raisons de planification de programmes et d'évaluation des demandes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

Quand et comment obtiendrai-je une réponse à ma demande?

Vous serez avisé des résultats du concours par lettre, environ **quatre mois** après la date limite du concours. Veuillez prendre note que pour des raisons de protection des renseignements personnels, le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.

Puis-je savoir qui ont été les lauréats du prix dans le passé et qui faisait partie du comité d'évaluation par les pairs?

Oui. Une liste cumulative des lauréats est affichée sur le site web au www.canadacouncil.ca/prix/prix_de_rome_fr. De plus, vous pouvez consulter la section des nouvelles sur la même page du site pour des renseignements sur les évaluateurs des demandes.

Si je reçois ce prix, comment me sera-t-il payé?

Les prix sont payés en **deux versements** : le premier (90 p. 100), au moment de l'acceptation du prix par le candidat et le reste (10 p. 100), une fois que le Conseil des Arts du Canada aura reçu et approuvé le rapport final décrivant l'utilisation qui a été faite du prix.

Les subventions et prix du Conseil des Arts du Canada étant imposables, le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'**Agence des douanes et du revenu du Canada** ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Prix de Rome en architecture, début de carrière

La Loi sur la protection des renseignements personnels protège les renseignements fournis sur cette page.

Ces renseignements sont conservés dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 115.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Adresse permanente :

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Rue et numéro de la pièce/de l'appartement

Rue et numéro de la pièce/de l'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

() ()

() ()

Téléphone

Télécopieur

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Site web

Courriel

Site web

Le Conseil des Arts du Canada appuie les arts autochtones et ceux des diverses cultures du Canada. Pour cette raison, nous désirons recueillir des renseignements qui nous permettront de mesurer l'ampleur du soutien offert par le Conseil aux artistes autochtones et de cultures diverses au pays.

Ces renseignements ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront donc pas transmis aux membres des comités de pairs. Ils seront utilisés SEULEMENT pour les besoins administratifs et de données statistiques du Conseil des Arts.

Vos réponses aux questions de cette partie sont facultatives.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sexe : Homme Femme

Année de naissance : _____

Êtes-vous un Autochtone du Canada? (Remarque : Les Peuples autochtones du Canada comprennent les Premières Nations [inscrits et non inscrits], les Métis et les Inuits.) Oui. Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser de quel groupe : _____

OU

Vous considérez-vous comme membre d'une minorité visible? (Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du Canada, sont membres des minorités visibles les Noirs, les habitants de l'Asie méridionale, de l'Asie du Sud-est et de l'Asie occidentale, les Indo-Pakistanaïes, les Chinois, les Japonais, les Philippins, les insulaires du Pacifique, les Arabes, les Coréens et les Latino-Américains.) Oui. Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser de quel groupe : _____

Quelle province du Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence ou d'origine? (lieu de naissance ou l'endroit où vous avez vécu le plus longtemps au Canada) _____

RENSEIGNEMENTS SUR LA LANGUE

Quelle est votre langue préférée pour communiquer? Français Anglais

Si l'une des langues officielles du Canada est votre langue maternelle, veuillez indiquer laquelle.

Français Anglais

Parlez-vous ou comprenez-vous une langue autochtone? Si oui, veuillez indiquer laquelle : _____

Veuillez indiquer si vous parlez, lisez et/ou comprenez les langues mentionnées ci-dessous :

Français : Parlé Lu Compris

Anglais : Parlé Lu Compris

Parlez-vous, lisez-vous ou comprenez-vous une autre langue? Si oui, veuillez indiquer laquelle :

Parlé Lu Compris



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Prix de Rome en architecture, début de carrière

Veillez prendre note des directives suivantes :

- Lisez attentivement les lignes directrices avant de remplir le formulaire.
- Le Conseil des Arts du Canada n'exige qu'un seul exemplaire du formulaire de demande.
- Veuillez imprimer ou remplir le formulaire en lettres moulées à l'encre noire pour en faciliter la reproduction.
- Votre formulaire de demande rempli ne doit pas être relié, ni inséré dans une couverture plastique ou agrafé.
- Le Conseil des Arts du Canada n'accepte pas de formulaires transmis par télécopieur ou par courrier électronique.
- Votre formulaire doit être complet et accompagné de toute la documentation d'appui requise.
- Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité de pairs chargé d'étudier les demandes.

SERVICE DES ARTS VISUELS, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet)

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville

Province ou territoire

PARTIE A2 – ALMA MATER

Nom de l'école d'architecture émettrice du diplôme :

PARTIE A3 – DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi? (**Seul le Conseil utilisera cette information.**) Oui Non

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y satisfais.
- Je sais que je ne peux faire qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels (à l'exception des subventions de voyage) par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).
- J'ai déjà envoyé les rapports finaux qui devaient être soumis pour toute subvention reçue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que ma demande sera jugée inadmissible si tous les rapports finaux voulus n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (**UNE SIGNATURE ORIGINALE EST REQUISE**)

Date

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE B – PROGRAMME DE TRAVAIL

Résumé du programme de travail proposé (de 10 à 20 mots) :

Période visée pour le programme de travail (doit débuter après la date limite du prix et doit être complétée avant un an) :

Du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

Veillez décrire, en 1000 mots ou moins, le programme de travail que vous proposez, en précisant :

- vos intérêts en matière de design architectural;
- la liste des bâtiments ou des sites que vous souhaitez visiter;
- quelques renseignements sur le cabinet d'architectes au sein duquel vous désirez travailler;
- la présentation publique que vous comptez faire au terme du projet conçu pour l'utilisation du Prix de Rome en architecture, début de carrière, si votre candidature est retenue.

Présentez votre description sur une feuille séparée en papier blanc de 8½ po x 11 po, imprimée sur un côté seulement. Insérez cette description à la suite de cette page.

Ne dépassez pas le nombre de mots alloués, car cela pourrait nuire à votre demande.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE C1 – DOCUMENTATION D'APPUI

Veillez fournir avec le formulaire la documentation d'appui suivante :

une lettre de recommandation du directeur de l'école d'architecture émettrice du diplôme;

une lettre d'engagement du cabinet d'architectes où vous prévoyez effectuer un stage;

un curriculum vitae d'une longueur maximale de **trois pages**, sur des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po imprimées d'un seul côté, non agrafées et non reliées;

un maximum de **20 images** sur CD-ROM ou DVD (ou un maximum de **15 images** si vous soumettez aussi une bande vidéo).

1) de ces 20 images, 15 d'entre elles doivent illustrer vos réalisations en architecture;

2) les 5 dernières images doivent illustrer la façon dont vous prévoyez utiliser le prix; ces images peuvent comprendre :

- des bâtiments ou des sites que vous visiterez;
- des travaux du cabinet d'architectes où vous ferez votre stage;
- des œuvres architecturales qui ont un rapport avec votre projet de recherche.

une bande vidéo d'une durée maximale de 3 minutes (s'il y a lieu).

une liste des images numériques énumérant chaque œuvre et précisant en quoi chacune d'elle présente un intérêt pour vous. La description doit se limiter à **une seule phrase brève par image**. Dans le cas de collaborations ou de projets entrepris au sein d'un cabinet professionnel, **vous devez préciser clairement votre propre contribution au projet**.

N'envoyez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, de la documentation présentée à l'appui des demandes.

Seul le matériel visuel vous sera retourné après le concours. Le Conseil des Arts du Canada conservera dans votre dossier tous les autres documents soumis à l'appui de votre demande. Il conservera en outre le matériel visuel soumis par le lauréat du Prix de Rome en architecture, début de carrière.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE C2 – DESCRIPTION DES IMAGES ET DE LA BANDE VIDÉO

Veillez soumettre un maximum de **20 fichiers numériques** sur CD-ROM ou DVD. Si vous prévoyez inclure à la fois des images et une bande vidéo, vous ne pouvez soumettre qu'un maximum de **15 images**. Veillez lire les *Directives pour soumettre du matériel d'appui numérique au Service des arts visuels* à la partie C3.

IMAGES

N°	Nom du projet ou du site	Créateur	Date
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

BANDE VIDÉO d'un maximum de trois minutes (s'il y a lieu)

N°	Nom du projet ou du site	Créateur	Année	Durée	Format

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE C3 – DIRECTIVES POUR SOUMETTRE DU MATÉRIEL D'APPUI NUMÉRIQUE AU SERVICE DES ARTS VISUELS

AVIS IMPORTANT : Si le matériel d'appui numérique soumis ne satisfait pas aux directives ci-dessous, il est possible que votre demande soit jugée incomplète et donc inadmissible.

- Assurez-vous de tester votre matériel avant de le soumettre pour vérifier qu'il fonctionne bien. C'est à vous qu'il incombe de veiller à ce que toute votre documentation parvienne au Conseil des Arts en bon état et dans un format approprié.
- Le matériel d'appui numérique sera visionné au moyen d'un projecteur à la réunion du comité d'évaluation par les pairs.
- Utilisez l'un des logiciels suivants pour modifier vos images : Adobe® Photoshop®, Adobe® Illustrator®, Microsoft® Photo Editor, Microsoft® Paint, CorelDRAW®, Corel® PHOTO-PAINT® et Jasc® Paint Shop Pro®.

À faire

Si vous soumettez des images :

- Présentez des images compatibles avec PC seulement.
- Utilisez des images en format .jpg seulement.
- Soumettez des images d'une résolution de 72 ppp seulement.
- Soumettez des images n'excédant pas 1 024 x 768 pixels (hauteur d'au plus 768 pixels).
- Soumettez des images ne dépassant pas 1 Mo.
- Sauvegardez les images directement sur CD-ROM ou DVD sans créer de dossier.
- Soumettez des images de mode couleur RVB, sRVB ou en niveaux de gris seulement (le mode couleur CMJN n'est pas accepté).
- Nommez chaque fichier (image) en inscrivant un numéro, vos initiales, l'année et le titre de l'oeuvre.
- Numérotez les neuf premières images en les faisant précéder d'un zéro (p. ex., **01**titre.jpg, **02**titre.jpg... **20**titre.jpg) afin de vous assurer qu'elles seront présentées dans le bon ordre, selon votre liste d'images.
- N'utilisez aucun symbole, caractère spécial, point, guillemet ou espace (#/-«» &| ...) dans le titre des fichiers.
- Inscrivez clairement votre nom sur tous les CD-ROM et les DVD que vous soumettez.

Si vous soumettez un fichier vidéo :

- Le fichier doit pouvoir être visionné au moyen de l'un des plugiciels suivants : QuickTime, RealPlayer, Shockwave, Windows Media Player ou Flash.

À ne pas faire

Ne soumettez pas :

- d'originaux;
- de diapositives;
- de fichiers Mac qui ne sont pas entièrement compatibles avec les PC;
- de présentations, quelle que soit leur forme (de style PowerPoint);
- de fichiers compressés (au moyen de WinZip ou de Stuffit, par exemple);
- d'hyperliens menant à des sites Internet où se trouvent vos images;
- de matériel nécessitant le téléchargement ou l'installation d'un logiciel, d'un plugiciel, d'une extension ou d'autres programmes exécutables;
- de fichiers par courriel;
- d'autre composante de votre demande par voie électronique sur CD-ROM ou DVD.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez joindre à votre demande les renseignements suivants dans l'ordre présenté.

- Page couverture du formulaire de demande : Identification du candidat et Renseignements personnels

Des photocopies des renseignements suivants seront envoyées aux membres du comité d'évaluation par les pairs.

- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du candidat

- Partie A2 – Alma mater

- Partie A3 – Déclaration

- Partie B – Programme de travail

Partie C1 – Documentation d'appui

- Une lettre de recommandation

- Une lettre d'engagement

- Un curriculum vitae

- Un maximum de 20 images sur CD-ROM ou DVD

- Une bande vidéo (s'il y a lieu)

- Une liste des images

- Partie C2 – Description des images sur CD-ROM ou DVD, et de la bande vidéo (s'il y a lieu)

La demande doit être accompagnée de toute la documentation requise. Elle doit être complète et ne comporter aucun renvoi à une demande antérieure. Seule la documentation demandée par le Conseil des Arts du Canada sera soumise au comité d'évaluation.

N'oubliez pas : de conserver une photocopie de votre formulaire dûment rempli et d'envoyer votre demande, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, au plus tard à la date limite.